

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 040717

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

338

Matricule : Société : *Comex*

Actif Pensionné(e) Autre :

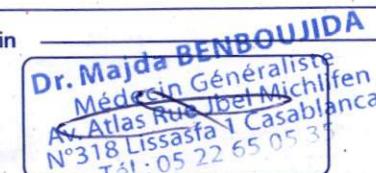
Nom & Prénom : AFIF FATNA

Date de naissance : 1974-01-18

Adresse : 14, rue Hassan II

Tél. : Total des frais engagés : 495,- Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/01/2023 Nom et prénom du malade : AFIF FATNA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dr. Majda BENBOUJIDA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : AFIF FATNA

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Dr. Majda BENBOUJIDA

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº M21- 40717

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 338

Nom de l'adhérent(e) : AFIF FATNA

Total des frais engagés : 495,-

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
17/01/2013	consultation		200,00	Dr. Majda BENBONA Médecin Généraliste Nr. Atlas Rue Jbel M'hamed N°318 Lissasfa 1 ^{er} étage Tel: 05 22 65 00 35

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

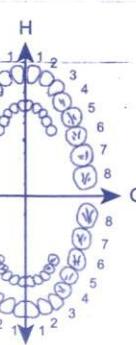
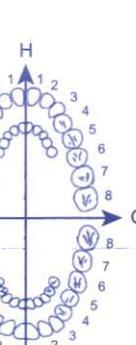
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée. L'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D —————+————— G 00000000 00000000 35533411 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Majda Benboujida

Médecin Généraliste
Echographie Générale
Ancienne interne des hôpitaux



الدكتورة ماجدة بنبرجيدة

الطب العام

الفحص بالصدى

طبية سابقاً بالمستشفيات

Casablanca, le : 17/01/2023 الدار البيضاء في :

AFIF

FATNA

- 97,90 Cefix (S) 20 + 2. pdt 4.
- 69,00 Bielvanc (H) +
- 39,20 Branc h. libar sebile (S) a'Hi di pdt 5.
- 10,20 Dr lotn 500

LOT 210385 2
EXP 09/23
PPV 97.90 DH

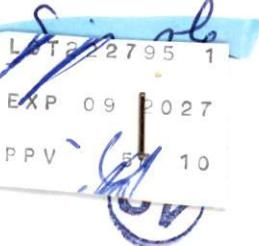
LOT: M0810
PER: 06/2024
PPV: 69,00 DH

LOT: 230301
EXP: 02/25
PPV: 89DH20

Dr. Ahmed El
Hay Raha, Rue B
1 Bis - Beauséjour
Tel: 0522 94 99 34 / 0
Fax: 0522 94 94

Dr. Majda BENBOUJIDA
Médecin Généraliste
Atlas Rue Jbel Michlifen
Lissasta 1 Casablanca
Tél: 05 22 65 05 35

~~- Isolane 200 mg~~



21,50

~~- Butovent 500 mg~~

~~21,90~~

~~l'acide + l'aspirine~~

295,30

~~Dr. Majda BENBOUJIDA
Médecin Généraliste
Av. Atlas Rue Ibel Michlifen
N°318 Lissasfa 1 Casablanca
Tél.: 05 22 65 35 35~~

~~85611023~~